

**MINISTERE DE L'INDUSTRIE**

**Arrêté interministériel du 8 Rabie El Aouel 1425  
correspondant au 28 avril 2004 portant  
organisation de l'administration centrale du  
ministère de l'industrie en bureaux.**

Le Chef du Gouvernement,

Le ministre des finances

Le ministre de l'industrie,

Vu le décret présidentiel n° 04-138 du 6 Rabie El Aouel 1425 correspondant au 26 avril 2004 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 89-224 du 5 décembre 1989 portant statut-particulier applicable aux travailleurs appartenant aux corps communs des institutions et administrations publiques ;

Vu le décret exécutif n° 03-135 du 21 Moharram 1424 correspondant au 24 mars 2003 fixant les attributions du ministre de l'industrie ;

Vu le décret exécutif n° 03-136 du 21 Moharram 1424 correspondant au 24 mars 2003 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'industrie ;

**Arrêtent :**

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 7 du décret exécutif n° 03-136 du 21 Moharram 1424 correspondant au 24 mars 2003 susvisé le présent arrêté a pour objet de fixer l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'industrie en bureaux.

Art. 2. — La direction générale des activités industrielles est organisée en bureaux comme suit :

**1) La direction des industries sidérurgiques et métallurgiques comprend deux (2) sous-directions :**

**La sous-direction des industries sidérurgiques composée de deux (2) bureaux :**

A) Le bureau du suivi et de l'évaluation des activités des industries sidérurgiques.

B) Le bureau des statistiques et de l'analyse des activités des industries sidérurgiques.

**La sous-direction des industries métallurgiques composée de deux (2) bureaux :**

A) Le bureau du suivi et de l'évaluation des activités des industries métallurgiques.

B) Le bureau des statistiques et de l'analyse des activités des industries métallurgiques.

**2) La direction des industries mécaniques et métalliques comprend deux (2) sous-directions :**

**La sous-direction des industries mécaniques composée de deux (2) bureaux :**

A) Le bureau du suivi et de l'évaluation des activités des industries mécaniques.

B) Le bureau des statistiques et de l'analyse des activités des industries mécaniques.

**La sous-direction des industries métalliques composée de deux (2) bureaux :**

A) Le bureau du suivi et de l'évaluation des activités des industries métalliques.

B) Le bureau des statistiques et de l'analyse des activités des industries métalliques.

**3) La direction des industries chimiques et pharmaceutiques comprend deux (2) sous-directions :**

**La sous-direction des industries chimiques composée de deux (2) bureaux :**

A) Le bureau du suivi et de l'évaluation des activités des industries chimiques.

B) Le bureau des statistiques et de l'analyse des activités des industries chimiques.

**La sous-direction des industries pharmaceutiques composée de deux (2) bureaux :**

A) Le bureau du suivi et de l'évaluation des activités des industries pharmaceutiques.

B) Le bureau des statistiques et de l'analyse des activités des industries pharmaceutiques.

**4) La direction des matériaux de construction comprend deux (2) sous-directions :**

**La sous-direction des liants, des produits rouges et céramiques composée de deux (2) bureaux :**

A) Le bureau du suivi et de l'évaluation des activités des liants, des produits rouges et céramiques.

B) Le bureau des statistiques et de l'analyse des activités des liants, des produits rouges et céramiques.

**La sous-direction des industries du bois et du liège composée de deux (2) bureaux :**

A) Le bureau du suivi et de l'évaluation des activités des industries du bois et du liège.

B) Le bureau des statistiques et de l'analyse des activités des industries du bois et du liège.

**5) La direction des industries électriques, électroniques et de communication comprend deux (2) sous-directions :**

**La sous-direction des industries électriques composée de deux (2) bureaux :**

A) Le bureau du suivi et de l'évaluation des activités des industries électriques.

B) Le bureau des statistiques et de l'analyse des activités des industries électriques.

**La sous-direction des industries électroniques et de la communication composée de deux (2) bureaux :**

A) Le bureau du suivi et de l'évaluation des activités des industries électroniques et de communication.

B) Le bureau des statistiques et de l'analyse des activités des industries électroniques et de communication.